

Compte rendu du Conseil municipal du 22/09/2023

Présents : Serge Barbier, Alain Vervin, Patrick Reffet, Jean-Claude Perrier, Marie-Hélène Brun, Marie-Christine Perrier-Agbaté, Magdeleine Parent, Valérie Meurier, Anthony Brun, Benoit Fievet, Philippe Falcoz, Laëtitia Boutilly.

Procurations : de Anne-Lise Emin à Magdeleine Parent
de Gérard Léonetti à Patrick Reffet

Absents excusés : Anne-Lise Emin, Gérard Léonetti

Monsieur le Maire ouvre le conseil à 19h05.

Le Maire demande aux membres du Conseil, s'ils ont des remarques concernant le précédent conseil municipal. Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est validé.

M. le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- la Décision modificative pour le règlement des factures des sèches mains et des barrières de la Mairie. Le Conseil donne son accord pour rajouter ces 2 décisions modificatives à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Intervention de l'association « Vivre à Argentine » concernant l'implantation des projets photovoltaïques sur la commune.
- Délibération passage à la M 57 au 01/01/2024
- Délibération : admission en non-valeur de recettes attendues
- Délibération : nomination d'un nouveau régisseur pour le musée en la personne de Jean Soulard
- Délibération : mise en place de la révision du Plan Communal de Sauvegarde
- Délibération : augmentation des tarifs de l'écran mobile
- Délibération : présentation du projet de division parcellaire de la propriété de Mme Chopin Eliane (parcelles 563 et A 564) - régularisation par acte administratif
- Délibération : demande de subvention à la ASC (association sportive pour le collège de La Lauzière)
- Délibération : résiliation du panneau lumineux
- Délibération : référent déontologue
- Délibération : modification des tarifs de location de la salle polyvalente
- Délibération : modification des durées des différentes concessions au cimetière
- Information : concernant le terrain agricole repris par la Commune suite à l'arrêt futur de l'exploitant actuel
- Information : portillon SNCF
- Questions diverses

- Intervention de l'association « Vivre à Argentine » concernant l'implantation des projets photovoltaïques sur la commune.

Les membres de l'association font part de leurs inquiétudes quant aux projets photovoltaïques sur la commune.

Le projet à Gémilly sur le terrain à côté de la centrale Argentine 2 étudié par la société EREMA est abandonnée temporairement car le taux de rachat de l'électricité est actuellement trop bas, et ne permet pas à ce jour de rentabiliser le projet. Le Maire fait remarquer qu'aucun permis de construire n'a été déposé à ce jour en Mairie.

Le Projet Total Energie à La Chaudanne est toujours en instruction. L'association précise qu'elle s'est rapprochée du porteur de projet, qu'il leur a précisé qu'une enquête publique devrait être ouverte dans les prochains mois.

L'association demande au Conseil si elle prendra part à cette enquête publique. Le Maire indique que le conseil municipal avait voté contre ce projet à l'unanimité et qu'il n'a pas lieu de changer d'avis et qu'il rencontrera le commissaire enquêteur.

- Délibération du passage à la M 57 au 01/01/2024

Le Maire informe que la Commune a obligation de passer à la nouvelle comptabilité dite M.57 Le conseil municipal vote à l'unanimité et choisit l'option compta développée.

- Délibération : admission en non-valeur de recettes attendues

Admission en non-valeurs pour diverses recettes négligeables au total 1€30, le Maire propose d'annuler les poursuites.

Il informe également que pour 2 autres redevables, les services fiscaux vont procéder à des saisies sur salaires pour 2 factures l'une pour 19.31 € et l'autre pour 49.50€.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

- Délibération : nomination d'un nouveau régisseur pour le musée en la personne de Jean Soulard

Le régisseur suppléant M. Jean Soulard a accepté de remplacer Emma Navarro Thurpeau suite à sa démission.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité sa nomination.

- Délibération : mise en place de la révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Un groupe de travail est constitué pour procéder à la révision du PCS demandée par les services de l'état. Le référent est nommé, Patrick REFFET accompagné de Valérie Meurier, Philippe Falcoz, Serge Barbier, et Alain Vervin.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

- Délibération : augmentation des tarifs de l'Ecran Mobile

Le Maire fait part des augmentations des tarifs de l'Ecran Mobile au 01 septembre 2023, suite au comité de pilotage de cette société suivant le tableau ci-dessous :

TARIF PLEIN	5.00 E	5.50 E
TARIF REDUIT	4.00 E	4.50 E
TARIF ABO ADULTE	4.50 E	4.50 E
TARIF ABO JEUNE	3.80 E	3.80 E
Ecole et cinéma Haute Savoie	2.50 E	2.50 E
Collège au cinéma Haute Savoie	2.50 E	2.80 E
Ecole et cinéma Savoie	2.50 E	2.80 E
Collège au cinéma Savoie	2.50 E	2.80 E
Ecole et cinéma Isère	2.50 E	3.00 E
Collège au cinéma Isère	2.50 E	3.00 E
Ecole et cinéma Rhône	2.50 E	3.00 E
Collège au cinéma Rhône	2.50 E	3.00 E
Ecole et cinéma Ain	2.50 E	3.00 E
Collège au cinéma Ain	2.50 E	3.00 E
Lycéens au cinéma	2.50 E	3.00 E
Scolaire Hors Dispo	2.90 E	3.00 E

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

- Délibération : présentation du projet de division parcellaire de la propriété de Mme Chopin Eliane (parcelles 563 et A 564) - régularisation par acte administratif

Le Maire présente le projet de division parcellaire des parcelles A 563 et A 564 appartenant à Mme CHOPIN Eliane. Cette division parcellaire en 4 lots constructibles nécessite un élargissement de l'impasse de la Roche pour le passage des réseaux.

Le propriétaire accepte de céder cette bande de terrain au profit de la commune ainsi qu'une régularisation de l'emprise de la voirie du chemin de la roche sur la parcelle A 563 menant aux maisons GAUTHIER et CIABATTINI. Le Conseil donne son accord à l'unanimité et charge le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

- Délibération : demande de subvention à la ASC (association sportive pour le collège de La Lauzière)

Le Maire fait part d'un courrier reçu de l'association demandant l'attribution d'une subvention. Le Maire précise que cette association est déjà à ce jour subventionnée par la Communauté de Communes. Le Maire propose de reporter cette délibération en attendant de connaître le budget de fonctionnement de cette association.

- Délibération : résiliation du panneau lumineux

Le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat nous liant avec la société ICARE concernant le panneau lumineux arrive à échéance dans le 1 er trimestre 2025.

Le Maire présente le coût de fonctionnement de cet équipement qui représente une dépense de 28 000 E sur les 5 premières années et une dépense de 10 800 E sur les 3 dernières années. Vu le montant de la somme totale de 38 800 E, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de résilier cet abonnement.

Le Maire propose de souscrire en remplacement de ce panneau à l'application Panneau Pocket pour un montant de 180€/an.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

- Délibération : référent déontologue

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de nommer un référent déontologue pour la commune. Il avait été décidé qu'un référent unique soit nommé pour l'ensemble des communes de la Maurienne, ainsi que des collectivités. Le référent choisi est M. Gil SONZONI. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Délibération : modification des tarifs de location de la salle polyvalente

Après un long débat, le Maire propose de se renseigner auprès des communes environnantes pour connaître leurs modalités et leurs tarifs de location. Il propose de reporter cette décision à un prochain conseil.

- Délibération : modification des durées des différentes concessions au cimetière

Le Maire explique au Conseil Municipal, aujourd'hui de nombreuses concessions sont à perpétuité et la commune a d'énormes difficultés pour retrouver les adresses des ayants droits, il propose de porter la durée maximum des concessions toutes confondues à 50 ans.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

- Décision modificative : garde-corps Mairie

Le Maire explique au conseil que suite aux travaux de serrurerie, il convient de procéder au virement de crédits suivants :

Opé 113 - compte 21311 : +2000 E

Opé 110 - compte 2031 : -2000 E

Le conseil, valide à l'unanimité

- Décision modificative : sèches mains

Le Maire explique au conseil que suite à l'installation des sèches mains au groupe scolaire, il convient de procéder au virement de crédits suivants :

Opé 113 : compte 2188 : + 5500 E

Opé 127 - compte 21534 : - 5500 E

Informations et questions diverses :

- Information : concernant le terrain agricole repris par la Commune suite à l'arrêt futur de l'exploitant actuel.

Le conseil réfléchit à la manière de proposer ce terrain aux différents agriculteurs de la commune.

- Information : portillon et passages à niveau SNCF

Le Maire précise que les passages à niveau sur les voiries communales ont été contrôlé en compagnie d'un agent SNCF ainsi que le portillon 57 A. Le prochain contrôle sera dans 5 ans.

- Courrier des finances publiques :

Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de mise en œuvre de prélèvement pour la hausse de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020) a eu lieu pour un montant de 8350 €, elle est due sur l'augmentation des THP entre 2017 et 2019.

- Courrier de la DDT (service Eau Forêts) : qui nous informe de notre obligation de réaliser pour la station d'épuration du Marcantoux un cahier de vie pour fin décembre 2023 ainsi qu'un diagnostic périodique de la station pour le 31-12-2025. Il sera nécessaire de prendre un bureau d'étude.
- Colis de Noël : le Maire informe que pour l'année 2023 la commande des colis de Noël sera effectuée comme les autres années. Il propose aux membres du Conseil pour l'année prochaine d'étudier la possibilité de faire ces colis avec des produits artisanaux locaux dans la limite proche du budget actuel.
- Le syndicat mixte de la Lauzière :
Le Maire informe des difficultés financières du Syndicat liée à la suppression des financements Natura 2000, à hauteur de 30 000 €. Une prochaine réunion est fixée le 20 octobre prochain pour analyser les finances du syndicat et décider de son avenir.

* Marché de Noël : il pourrait avoir lieu le 3 décembre s'il y a suffisamment d'exposants qui répondent à l'appel. Marie -Christine et Magdeleine s'occupent de cette manifestation.

- Le repas des anciens aura lieu le 17 décembre.

Le Conseil est clos à 21h45

Le Maire

Jean-Claude PERRIER

